



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger

Montréal 

Production

Coordination et rédaction

Julie St-Onge

Contributions

Pierre Corriveau

Geneviève Gagnon

Michèle Lavoie

Alexandra Lemarcis

Bernard Vallée

Hilde Wuyts

Révision linguistique

Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique

15067 (12-16)

Service des communications

Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/cpm

Et sur le site Internet du Comité Jacques-Viger à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/cjv

ISBN 978-2-7647-1480-5 – imprimé français

ISBN 978-2-7647-1481-2 – PDF français

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada

Table des matières

INTRODUCTION	7	
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL (CPM)		
Message des membres du Conseil du patrimoine de Montréal	10	
Mission, mandat et composition du Conseil du patrimoine de Montréal.....	11	
COMITÉ JACQUES-VIGER (CJV)		
Message du président du Comité Jacques-Viger.....	18	
Mandat et composition du Comité Jacques-Viger.....	19	
COMITÉ MIXTE		
Mandat et composition du comité mixte	22	
PERSONNEL EN SOUTIEN AUX INSTANCES.....		23
BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM, DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE		
Bilan des activités du Conseil du patrimoine de Montréal	26	
Bilan des activités du Comité Jacques-Viger.....	29	
Bilan des activités du comité mixte	31	
ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION		
Planification de secteurs.....	35	
Réaménagement du domaine public	36	
Grandes institutions.....	39	
Milieus naturels protégés (écoterritoires)	39	
Réhabilitation d'un lieu de culte	40	
Réhabilitation de propriétés privées.....	41	
Autres interventions dans un site patrimonial	42	
Réhabilitation de propriétés municipales	44	
Démolitions	44	
Synthèse des recommandations s'adressant à la Ville.....	45	
ANNEXES		
ANNEXE 1		
À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal	49	
ANNEXE 2		
Liste des avis et commentaires produits par le CPM, le CJV et le comité mixte en 2015	50	
ANNEXE 3		
Éléments du patrimoine montréalais protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.....	53	



INTRODUCTION

Introduction

Le présent rapport témoigne des activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et du Comité Jacques-Viger (CJV) au cours de l'année 2015.

Ces deux comités d'experts ont pour mission de produire des avis et de faire des commentaires à l'intention des instances décisionnelles afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur certains projets. Ils se réunissent parfois dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier conjointement des projets dont les enjeux relèvent de l'expertise propre à chacun.

Fonctionnement

Le point de vue et les recommandations du CPM, du CJV et du comité mixte sont consignés dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux types : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables à la demande qui leur est adressée.

Lorsqu'elles sont appelées à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, les instances produisent un avis préliminaire, qui ne sera jamais rendu public. Il permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter à l'instance afin d'obtenir un avis.

Les avis du CPM, du CJV et du comité mixte sont officiels et rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal. Les avis publics sont disponibles sur le site Internet du CPM et du CJV.

Les instances peuvent également consigner leur analyse et leurs recommandations dans un commentaire si la réunion se tient sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux pour des interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Il peut également faire des recommandations de manière informelle, oralement ou par courriel, ou encore soumettre un mémoire à l'occasion de consultations.

Le CPM et le CJV relèvent du Service du Greffe. Une somme inférieure à celle de 2014, soit 359 700 \$, leur a été attribuée en 2015 pour leur fonctionnement.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, alors que le Comité Jacques-Viger a pour expertise l'architecture, l'aménagement, le design urbain, l'architecture de paysage et l'urbanisme.



**CONSEIL DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL**

Message des membres du Conseil du patrimoine de Montréal

L'année 2015 a été marquée par d'importants changements au sein du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). D'abord, au niveau administratif, l'instance a été transférée de la Direction de l'urbanisme au Service du greffe. Sa composition a connu une métamorphose, puisque de nombreux membres dont le mandat a pris fin ont été remplacés. À cela s'ajoute le départ de l'ancien président, monsieur Jacques Lachapelle, que nous désirons remercier pour l'ensemble du travail qu'il a accompli avec passion, rigueur et diplomatie durant son mandat. Nous souhaitons aussi remercier l'ensemble des membres sortants, leur engagement ayant contribué à construire l'expertise et la crédibilité du CPM. Nous tenons enfin à souligner le professionnalisme du personnel du conseil, dont la compétence et le soutien ont permis aux membres d'accomplir leur mandat malgré les bouleversements dans le fonctionnement.

Après le départ du vice-président Pierre Gauthier, que nous remercions d'avoir assuré l'intérim pour certaines tâches relevant de la présidence, nous avons accepté la proposition du Service du Greffe de fonctionner temporairement en nommant parmi nous une présidence de séance à chaque réunion, afin de ne pas affecter l'étude des dossiers. Nous tenons à remercier Bernard Vallée d'avoir rempli le rôle de président de séance durant de nombreux mois.

L'année 2015 a été marquée par une hausse des activités du CPM, comme en témoigne le nombre accru d'avis et de commentaires rendus (55 en 2015, comparativement à 38 en 2014). Cela est dû en partie aux nombreux projets prévus comme legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. Nous nous réjouissons que de nombreux projets aient aussi été présentés au CPM de manière volontaire. Cela démontre que la valeur patrimoniale de certains lieux, bien qu'elle ne soit pas reconnue officiellement par la Ville, est de plus en plus prise en compte par les acteurs du milieu.

Rappelons à cet égard que le mandat du CPM repose sur une définition plus large du patrimoine, qui ne se limite pas au bâti, mais englobe également le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine archéologique ainsi que le patrimoine naturel et écologique, dont fait partie l'approche dite du développement durable. Ce patrimoine s'inscrit tant dans les territoires et paysages que dans les immeubles, artefacts archéologiques et œuvres d'art.

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport rendant compte des activités du CPM pour l'année 2015. À noter que l'ensemble de nos avis sont publics et disponibles sur notre site Internet.

Les postes de président et de vice-président du CPM étant toujours vacants en octobre 2016, ce mot est signé par l'ensemble des membres.

Cécile Baird	Anne-Marie Balac	Georges Drolet
Luce Lafontaine	Alain Paquette	Alena Prochazka
Bernard Vallée	Nicole Valois	

Octobre 2016

Mission, mandat et composition du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il a été formellement constitué en 2002 dans la Charte de la Ville et a tenu sa première réunion le 12 février 2003 à l'hôtel de ville.

Mission

En tant que comité d'experts, le CPM se fait un devoir de conseiller la Ville avec intégrité, de manière objective et impartiale en toute neutralité quant aux intérêts en présence. Vu le rythme rapide du développement de la ville, le CPM se préoccupe de la qualité du milieu de vie. Il apprécie et reconnaît le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains. Il fait sienne l'idée d'une notion élargie du patrimoine, en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Il veille ainsi à évaluer la pertinence et les moyens de transmettre les valeurs associées aux patrimoines naturel et culturel, afin d'assurer une vision du futur respectueuse du passé.

Mandat

Le CPM analyse des projets et formule des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Le CPM donne son avis écrit à l'intention du conseil municipal afin de le guider dans ses prises de décision sur :

- les modifications du Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cités, classés ou déclarés)¹;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1° à 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal² touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cités, classés ou déclarés);
- tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel ou d'un personnage, événement ou lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

1 La liste de ces éléments peut être consultée en annexe, à la page 53.

2 Voir en annexe, p. 49.

Le Conseil du patrimoine de Montréal a tenu sa première réunion le 12 février 2003 à l'hôtel de ville.

Depuis ses 12 ans d'activités, le CPM a étudié plus de 2900 dossiers et a produit plus de 875 avis et commentaires, dont environ une cinquantaine conjointement avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre du comité mixte.

- tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité³;
- tout projet de demande de désignation de paysage culturel patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité;
- tout projet proposé dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu, en vertu de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Un **écoterritoire** est un territoire de plus de 15 hectares regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.), des espaces urbanisés ainsi que des espaces naturels de grande valeur écologique dont la protection a été jugée prioritaire. Dix écoterritoires ont été établis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) et sont reconnus dans le Plan d'urbanisme de Montréal (2004) :

- la forêt de Senneville
- le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme
- le corridor écoforestier de l'Île Bizard
- les rapides du Cheval Blanc
- la coulée verte du ruisseau Bertrand
- les sommets et les flancs du mont Royal
- la coulée verte du ruisseau De Montigny
- la trame verte de l'Est
- les rapides de Lachine
- la falaise Saint-Jacques

3 Le 3 octobre 2016, le règlement du CPM a été modifié afin de préciser la définition de démolition, qui se définit désormais comme suit : Tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975:

- la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un immeuble patrimonial cité, sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine;
- la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité.

En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, les arrondissements sont également tenus d'informer le CPM de toute demande de permis et certificats relatifs à une intervention projetée sur un territoire ou un immeuble possédant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Si la situation le requiert, le CPM peut émettre un commentaire sur ledit projet, si celui-ci constitue une intervention mineure, ou encore demander que le projet lui soit présenté si les travaux ou leurs impacts sont jugés importants.

Le CPM donne également son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement ou à un service municipal, à leur demande ou de sa propre initiative, sur des politiques municipales ou sur toute autre question relative à la protection et à la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel. Il donne notamment son avis au conseil municipal, à la demande de celui-ci, sur des projets d'aménagement du domaine public situés dans des territoires reconnus pour leur valeur patrimoniale, tels que l'aménagement d'une place publique ou le réaménagement d'une portion significative d'une voie publique.

Le CPM peut en outre solliciter des opinions et recevoir les représentations de toute personne ou groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne les projets de citation de biens patrimoniaux.

Son mandat lui permet aussi :

- de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études visant la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville;
- d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
- de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
- de former des comités relativement à des questions particulières;
- de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

**Le règlement du
CPM est disponible
en ligne à l'adresse :
ville.montreal.qc.ca/cpm
dans la section Mandat**

Membres

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Neuf membres nommés par le conseil municipal, y compris un président et deux vice-présidents, composent normalement le CPM. Ceux-ci sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

La composition du CPM a connu de grands changements au cours de l'année 2015. Il a été présidé jusqu'au 15 juin par **Jacques Lachapelle**, architecte, professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option « Conservation de l'environnement bâti » de la maîtrise en architecture, qui a occupé ce poste à quart temps. La présidence est par la suite demeurée vacante. En tant que vice-président, **Pierre Gauthier**, professeur agrégé au Département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia, a rempli cette fonction par intérim jusqu'à la fin de son mandat en octobre 2015. **Bernard Vallée**, animateur en histoire et patrimoine (Montréal Explorations), a par la suite présidé les réunions en tant que membre et président de séance. Le vice-président **Jacques Brisson**, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale, ainsi que les membres **Gabriel Deschambault**, architecte et urbaniste; **Julia Gersovitz**, architecte (EVOQ Architecture); **Robert Paradis**, architecte (WSP Canada Inc.); et **Julie St-Arnault**, architecte paysagiste (Vlan paysages), dont les mandats ont pris fin, ont été remplacés en cours d'année



Jacques
Lachapelle



Pierre
Gauthier



Bernard
Vallée



Jacques
Brisson



Gabriel
Deschambault



Julia
Gersovitz



Robert
Paradis



Julie
St-Arnault

par **Georges Drolet**, architecte et historien de l'architecture (EVOQ Architecture); **Cécile Baird**, architecte et designer urbain et chargée de cours à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; **Nicole Valois**, architecte paysagiste et professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal; **Anne-Marie Balac**, archéologue; **Luce Lafontaine**, architecte (Lafontaine & Soucy Architectes); et **Alain Paquette**, biologiste et chercheur associé à la Chaire Hydro-Québec-CRSNG sur le contrôle de la croissance des arbres à l'Université du Québec à Montréal. **Alena Prochazka**, professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et chercheure à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, a quant à elle poursuivi son mandat.

**Président(e)s du Conseil
du patrimoine de Montréal
depuis sa création**

Louise Letocha de 2002 à 2007

Marie Lessard de 2007 à 2012

Jacques Lachapelle de 2012 à 2015



Georges
Drolet



Cécile
Baird



Nicole
Valois



Anne-Marie
Balac



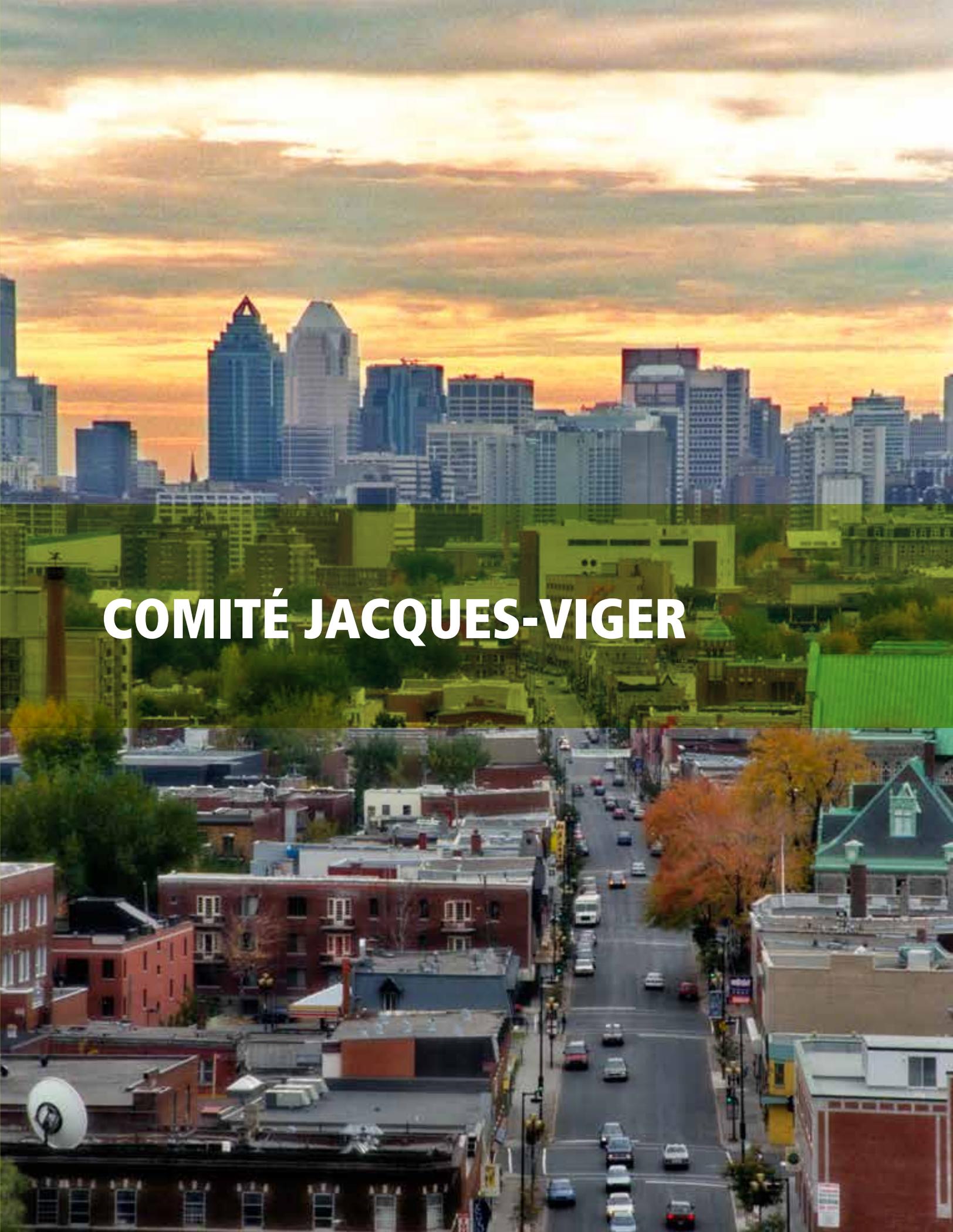
Luce
Lafontaine



Alain
Paquette



Alena
Prochazka



COMITÉ JACQUES-VIGER

Message du président du Comité Jacques-Viger

C'est avec grand plaisir que je vous présente le sommaire des activités du Comité Jacques-Viger (CJV) pour l'année 2015.

L'année 2015 a été une année de restructuration fonctionnelle pour le CJV. Nous nous sommes en effet dotés de règles de régie interne et d'un code de déontologie afin d'encadrer le fonctionnement du comité. D'autre part, tout comme le CPM, le CJV a été transféré au niveau administratif de la Direction de l'urbanisme au Service du Greffe. Enfin, et surtout, l'année a été marquée par un grand départ, celui d'Adrien Sheppard, qui a assuré la présidence du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU) dès 2002, puis du CJV depuis sa création en 2012. Monsieur Sheppard laisse un important héritage inscrit dans les gènes même du comité. De la part de tous les membres, je désire le remercier chaleureusement pour sa force rassembleuse, pour la justesse et la finesse de son analyse, pour sa grande disponibilité, ainsi que pour les marques d'amitié qu'il distribuait généreusement à chacun de nous.

Au nom du comité, je m'en voudrais de ne pas remercier aussi Jacques Lachapelle, président sortant du Conseil du patrimoine de Montréal. Sa rigueur et sa grande expertise ont marqué nos réunions du comité mixte. L'absence de remplaçant encore aujourd'hui ne fait que souligner son immense contribution.

L'année 2015 a aussi été une année de changement dans la nature même de nos débats. Nous constatons en effet que de plus en plus de projets sont soumis au CJV en début de processus, à leur phase d'élaboration. Nous nous en réjouissons, puisque le CJV peut alors émettre des recommandations sur des aspects plus fondamentaux des projets et ainsi participer à l'orientation des décisions en temps et lieu, facilitant le processus pour tous. Je me permets d'inviter les partenaires de la Ville à continuer sur cette lancée en consultant le CJV en amont, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle en contribuant à l'amélioration des projets et de notre ville.

Bonne lecture,

Pierre Corriveau

Octobre 2016

Mandat et composition du Comité Jacques-Viger

Mandat

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville de matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il a été officialisé en 2012 par le conseil municipal, remplaçant ainsi le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU) créé en 2002 par le conseil exécutif de la Ville. Ses activités ont débuté le 15 octobre 2012.

Le mandat du CJV est d'analyser et de formuler des commentaires sur des projets, plans particuliers ou politiques municipales qui lui sont soumis dans le but d'améliorer leur qualité. Il communique son analyse et ses recommandations sous la forme d'un avis écrit à l'attention du conseil municipal afin de l'éclairer dans ses prises de décision.

Son règlement stipule qu'il doit donner son avis écrit au conseil sur :

- tout projet de modification du Plan d'urbanisme;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal⁴.

À la demande du conseil municipal, le CJV peut rendre des avis sur tout projet qui relève de sa compétence. De sa propre initiative, il peut aussi s'engager dans l'initiation et la sensibilisation aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design urbain et de l'architecture de paysage en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Le règlement du CJV est disponible en ligne à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/cjv dans la section Références

⁴ Voir en annexe, p.49.

Membres

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidents. Les membres sont des professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture de paysage et du design urbain, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public.

En 2015, le CJV a été présidé par **Adrien Sheppard**, architecte, professeur émérite à l'École d'architecture de l'Université McGill, qui a quitté ses fonctions en juin 2015. **Pierre Corriveau**, architecte (CGA Architectes) et vice-président, a par la suite repris ce rôle par intérim. La vice-présidence a également été assurée par **Josée Bérubé**, architecte et urbaniste (Provencher Roy). Les autres membres sont : **Manon Asselin**, architecte (Atelier TAG), professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal; **Sophie Beaudoin**, architecte paysagiste (Claude Cormier + Associés); **Raphaël Fischler**, urbaniste, professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill; **Marie Lessard**, urbaniste, professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal; **Philippe Lupien**, architecte et architecte paysagiste (Lupien + Matteau), professeur en design urbain à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal; et **Christian Thiffault**, architecte et designer urbain (Atelier Christian Thiffault).



Adrien Sheppard



Pierre Corriveau



Josée Bérubé



Manon Asselin



Sophie Beaudoin



Raphaël Fischler



Marie Lessard



Philippe Lupien



Christian Thiffault



COMITÉ MIXTE

Mandat et composition du comité mixte

Le comité mixte a été officialisé en 2012. Depuis, des réunions sont tenues conjointement entre le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances.

Il permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CPM et du CJV en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. L'avis du comité mixte est considéré comme émanant de chaque instance consultative.

Type de projet vus par chaque instances	CJV	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●	
Modification au Plan d'urbanisme	●		
Modification au Plan d'urbanisme visant un élément protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel			●
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville)	●		
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville) visant un élément protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel			●
Démolition d'un immeuble ayant un statut municipal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●	

Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chacune des instances, y compris les présidents.

PERSONNEL EN SOUTIEN AUX INSTANCES

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger sont soutenus dans l'accomplissement de leur mission par trois personnes. Le personnel en soutien aux instances est rattaché au Service du Greffe depuis le mois de janvier 2015.

Michèle Lavoie, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et assure également la gestion de la documentation et la mise à jour du site Internet du CPM. Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CPM et du CJV et les représentent au sein de divers comités et groupes de travail : **Julie St-Onge**, historienne et détentrice d'une maîtrise en histoire appliquée, entrée en poste en février 2015, ainsi que **Hilde Wuyts**, détentrice d'une formation en architecture et d'une maîtrise en conservation du patrimoine, remplacée temporairement depuis novembre 2015 par **Alexandra Lemarcis**, détentrice d'un baccalauréat en design architectural et d'une maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti. **Frédéric Bilodeau**, urbaniste, a quitté ses fonctions en février 2015.



BILAN DES ACTIVITÉS



Chiffres pour l'année 2015 :

26 réunions

- 14 réunions du CPM
- 12 réunions dans le cadre du comité mixte

38 avis ou avis préliminaires

- 25 avis ou avis préliminaires du CPM
- 13 avis ou avis préliminaires conjoints dans le cadre du comité mixte

31 lettres et commentaires

- 30 lettres et commentaires du CPM
- 1 commentaire conjoint dans le cadre du comité mixte

Bilan des activités du Conseil du patrimoine de Montréal

Compte tenu des mandats que la Ville lui a confiés, le Conseil du patrimoine de Montréal intervient dans trois champs d'activité complémentaires : la protection du patrimoine, la connaissance et la promotion du patrimoine et la reconnaissance patrimoniale.

Protection du patrimoine

Le CPM est principalement appelé à produire des avis sur des projets touchant des sites ou immeubles bénéficiant d'une protection municipale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. En ce qui concerne les éléments du patrimoine disposant d'une telle reconnaissance, le CPM s'est principalement prononcé en 2015 sur des projets au sein des sites patrimoniaux cités du Mont-Royal, de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, du Vieux Village de Rivière-des-Prairies, de l'Île-Sainte-Hélène et du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada ainsi qu'à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal). En outre, grâce aux excellentes relations que le CPM entretient avec les services municipaux et Arrondissements qui l'incluent dans le processus, on vient régulièrement le consulter pour différents projets ne requérant pas la production d'un avis. C'est par ce biais que le CPM se prononce sur des projets qui concernent des immeubles et des sites significatifs au plan patrimonial mais ne bénéficiant pas d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ainsi que sur des démarches de planification pour de vastes secteurs à composante patrimoniale.

Statistiques

Bilan des activités du CPM en 2015, par arrondissement

Ce tableau fait état du nombre de dossiers qui ont été analysés par le CPM en 2015, ainsi que de ceux qui ont résulté en la production d'un avis, d'un commentaire ou d'une lettre du CPM ou du comité mixte.

Arrondissements et nombre de dossiers analysés (entre parenthèses)	Avis du CPM	Avis conjoints du comité mixte*	Lettres et commentaires du CPM
Ahuntsic-Cartierville (29)	6		6
Anjou			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (21)	1	1	2
Lachine			
LaSalle (2)	1		
Le Plateau-Mont-Royal (297)	1		
Le Sud-Ouest (7)	2	1	4
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Montréal-Nord (1)			1
Outremont (16)		2	1
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1)	1		
Rosemont-La Petite-Patrie			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Verdun (1)			1
Ville-Marie (478)	2	3	9
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)		1	
Services centraux (21)	11	5	5**
Autres (Lettres au Ministère de la Culture et des Communications) (2)			2
TOTAL (877)	25	13	31

*Le détail des activités du comité mixte peut être consulté à la page 31.

**Dont un commentaire du comité mixte.

Statistiques du CPM depuis sa composition en 2002 :

223 réunions

- 182 réunions du CPM
- 41 réunions conjointes

2933 dossiers étudiés

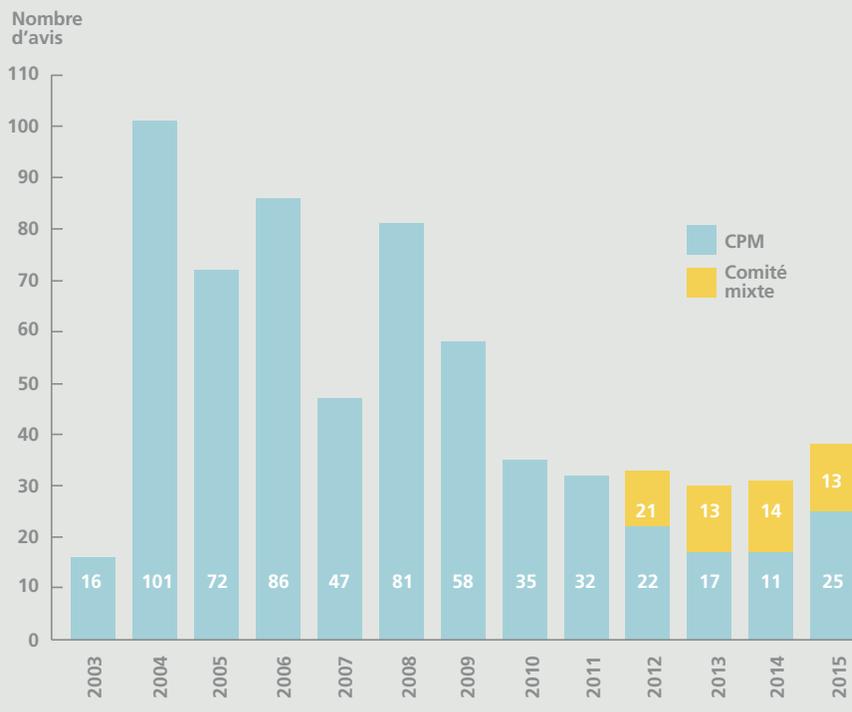
878 avis et commentaires

- 827 avis et commentaires du CPM
- 51 avis et commentaires conjoints

Participation du CPM à des activités en 2015 :

- 3 réunions de la Table de concertation du Mont-Royal
- 3 réunions de la Table de concertation du Vieux-Montréal
- 13 réunions sur des dossiers particuliers avec des services centraux, des arrondissements et des organismes
- 5 congrès, colloques et journées d'étude
- 4 activités de formation et de représentation

Avis produits par le CPM, y compris le comité mixte, depuis sa composition :



Connaissance et promotion du patrimoine

Les activités du CPM en matière de connaissance et de promotion du patrimoine prennent diverses formes, comme la diffusion d'information sur le site Internet ou encore la participation du président et des professionnels du CPM à des activités de formation, des colloques et divers comités municipaux s'intéressant à des thèmes patrimoniaux. Ces événements sont pour nous l'occasion d'échanger avec des pairs sur différents enjeux patrimoniaux ou d'enrichir nos connaissances.

Le CPM organise annuellement un colloque sur une thématique particulière du patrimoine. Exceptionnellement, en raison de la vacance du poste de président(e), le CPM n'a pas tenu de colloque en 2015.

Reconnaissance patrimoniale

Le CPM contribue statutairement à la reconnaissance du patrimoine montréalais en participant au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux, soit la citation des biens patrimoniaux. En 2015, aucune consultation publique en vue d'une reconnaissance patrimoniale par la Ville de Montréal n'a eu lieu.

La liste des éléments du patrimoine montréalais qui sont protégés par un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec peut être consultée en annexe, à la page 53.

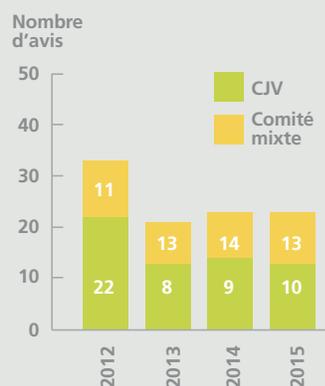


Bilan des activités du Comité Jacques-Viger

En 2015, le CJV a été principalement appelé à se prononcer sur des projets visant une modification au Plan d'urbanisme. Seulement un avis porte sur un projet faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 89.3 de la Charte de la Ville de Montréal⁵. Le CJV peut également être consulté sur des projets de planification lancés par les arrondissements ou les services centraux ou sur certains autres projets de manière volontaire, du fait de l'importance des enjeux d'aménagement, d'architecture de design ou d'urbanisme. Trois avis ont été produits pour cette dernière raison.

Le tableau suivant illustre les types de demandes analysées au courant de l'année 2015 ainsi que la répartition géographique des avis produits par le CJV et le comité mixte.

Avis produits par le CJV, y compris le comité mixte, depuis sa composition :



⁵ Voir en annexe, p.49

Chiffres pour l'année 2015:

23 réunions

- 11 réunions du CJV (dont 1 réunion de gestion interne)
- 12 réunions conjointes dans le cadre du comité mixte

23 avis

- 10 avis du CJV
- 13 avis conjoints dans le cadre du comité mixte

1 commentaire

- 1 commentaire conjoint dans le cadre du comité mixte

Statistiques

Bilan des activités du CJV en 2015 en fonction du type de demande, par arrondissement

Type de demandes Arrondissements et nombre de dossiers analysés (entre parenthèses)	Modifications ponctuelles au Plan d'urbanisme	Article 89.3 de la Charte de la Ville	Avis et commentaires conjointes du comité mixte*
Ahuntsic-Cartierville (1)	1		
Anjou			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (4)	3		1
Lachine			
LaSalle (1)		1	
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest (1)			1
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1)	1		
Montréal-Nord (1)	1		
Outremont (2)			2
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Saint-Laurent (1)	1		
Saint-Léonard			
Verdun			
Ville-Marie (5)	2		3
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)			1
Services centraux (6)			6**
Sous-total (24)	9	1	14
TOTAL	10		14

*Le détail des activités du comité mixte peut être consulté à la page 31.

**Dont un commentaire du comité mixte.

Statistiques du CJV depuis sa composition en 2012 :

81 réunions

- 40 réunions du CJV
- 41 réunions dans le cadre du comité mixte

100 avis

- 49 avis du CJV
- 51 avis conjoints dans le cadre du comité mixte

1 commentaire

- 1 commentaire conjoint dans le cadre du comité mixte



Bilan des activités du comité mixte

En 2015, 12 réunions ont été tenues conjointement entre le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger, dans le cadre du comité mixte. Elles ont mené à la production de 13 avis et 1 commentaire.

Une forte majorité des projets qui ont été présentés au comité visaient une modification au Plan d'urbanisme pour un élément protégé par un statut municipal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Chiffres pour l'année 2015:

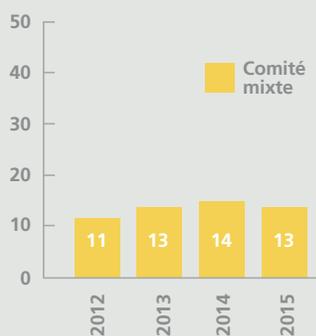
12 réunions

13 avis

1 commentaire

Avis produits par le comité mixte, depuis sa composition :

Nombre d'avis



Statistiques

Avis produits par le comité mixte en 2015 en fonction du type de demande, par arrondissement

Type de demandes	Modifications au Plan d'urbanisme	Article 89.1 de la Charte de la Ville	Avis rendus à la demande des Arrondissements ou services centraux
Arrondissements et nombre d'avis (entre parenthèses)	Visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		
Ahuntsic-Cartierville			
Anjou			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1)	1		
Lachine			
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest (1)	1		
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Montréal-Nord			
Outremont (2)	2		
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Verdun			
Ville-Marie (3)	3		
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)	1		
Services centraux (5)	1	1	3
Sous-total (13)	9	1	3

Statistiques depuis sa composition en 2012 :

41 réunions

51 avis



ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

En 2015, le Conseil du patrimoine de Montréal, le Comité Jacques-Viger et le comité mixte ont tenu 37 réunions et rédigé 79 avis et commentaires sur des projets, plans et règlements. En cours d'année, de nombreux projets de réaménagement du domaine public ont été planifiés comme **legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal**, en 2017. De manière générale, bien qu'elles se réjouissent que cet anniversaire soit l'occasion de réaliser des projets de réaménagement et de mise en valeur du domaine public, les instances remettent en question l'urgence qui guide ces travaux, puisque les échéanciers très serrés imposent d'importantes contraintes pouvant avoir des conséquences fâcheuses pour la qualité des projets réalisés. Les pages qui suivent présentent un résumé des enjeux associés aux dossiers soumis au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger ainsi qu'au comité mixte.

Planification de secteurs

Les instances se sont penchées sur plusieurs projets de planification d'ensemble. Le comité mixte a été consulté relativement au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du **Quartier des gares**, qui vise à établir une vision d'aménagement du domaine public cohérente pour l'ensemble du secteur, dont une partie se trouve dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. Soulignant la très grande qualité du projet et appréciant que le réaménagement du domaine public soit considéré comme un moteur de revitalisation du secteur, le comité a rendu un avis favorable. Il a toutefois mentionné l'importance de renforcer la référence à l'histoire du site, et plus précisément aux traces témoignant de la présence des infrastructures ferroviaires. Il a également encouragé l'Arrondissement à arrimer le PPU avec les projets adjacents et à améliorer les liens avec les secteurs limitrophes afin de garantir la cohérence des aménagements, notamment en considérant les deux côtés de la rue. Un arrimage doit également être fait avec le Plan directeur développé pour le réaménagement et la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada, dont une partie concerne la partie sud du square du Canada incluse dans ce PPU. Voyant d'un très bon œil l'intention de rouvrir l'ancienne école Bourget, ce qui permettra de répondre aux besoins de la population du secteur, le comité a enfin recommandé de hiérarchiser les différentes interventions prévues au PPU pour les cinq prochaines années.

Un autre Programme particulier d'urbanisme a été présenté au Comité Jacques-Viger : il vise le redéveloppement du **boulevard Pie-IX**, entre le boulevard Gouin et le boulevard Industriel, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Le CJV a

accueilli favorablement le projet, qui constitue une démarche de planification ambitieuse et proactive. Il a toutefois signalé certains enjeux à considérer, dont la gestion de la circulation, et tenu à ce qu'on fasse en sorte que le caractère autoroutier du boulevard soit limité. De plus, afin de s'assurer de la viabilité de l'activité commerciale prévue sur l'artère, il a encouragé l'Arrondissement à déterminer les secteurs les plus propices à cette fonction. Accordant une importance particulière aux places publiques dans le projet, le CJV a recommandé de s'assurer qu'elles soient implantées en bordure du boulevard plutôt qu'à l'intérieur des îlots afin qu'elles participent à l'animation de la rue. D'autre part, afin de densifier le milieu existant tout en le respectant, le comité a recommandé que les écarts des hauteurs et des densités soient réduits en vue de définir un coefficient d'occupation du sol (COS) plus uniforme et que des études supplémentaires soient réalisées, notamment sur l'ensoleillement.

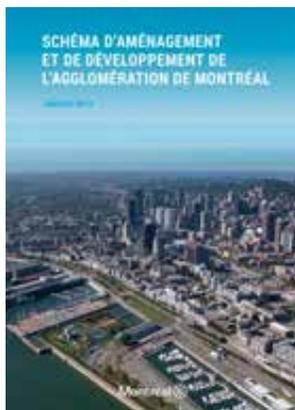
Le Comité Jacques-Viger a poursuivi la collaboration entamée en 2011 avec l'Arrondissement de LaSalle concernant la démarche de planification urbaine du secteur de la Gare LaSalle et le projet résidentiel de l'**îlot Wanklyn**, qui vise le réaménagement du terrain vacant d'une ancienne imprimerie. Considérant que le projet était de grande qualité et s'inscrivait au sein d'une démarche ambitieuse, le CJV s'y est montré favorable. Cependant, il a



recommandé que les extrémités du parc situé au centre du projet soient mieux encadrées et que les liens piétons soient améliorés, notamment vers l'ouest, de manière à réaliser un maillage entre les différents îlots résidentiels du secteur. Le CJV a apprécié l'emplacement prévu pour les logements sociaux, en bordure du parc, et le fait que ceux-ci soient réalisés lors de la première phase du projet. À défaut d'une fonction commerciale viable, il a regretté l'absence de mixité d'usages, avec par exemple l'implantation de services pour la population, ce qui aurait permis d'animer la rue centrale. Convaincu que la rue Wanklyn a le potentiel de constituer un axe structurant au cœur du nouveau quartier, le CJV a recommandé à l'Arrondissement de développer une vision claire de son réaménagement. Enfin, le projet étant réalisé suivant le concept de *Transit Oriented Development* (TOD), le CJV a été surpris du faible ratio de stationnement prévu et a encouragé l'Arrondissement à revoir ses normes à ce sujet.

Le CJV s'est penché sur un projet de modification au Plan d'urbanisme visant une augmentation des hauteurs prévues dans un secteur situé aux abords de la **gare Montpellier**, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, en vue d'assurer sa conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Le Schéma y prescrit un seuil de densité moyenne afin de favoriser la croissance résidentielle aux abords des stations de métro et des gares ferroviaires. Bien que le CJV ait été consulté pour une question technique d'uniformisation des outils d'urbanisme, il a considéré que la demande devrait s'appuyer sur un exercice plus large de planification d'un TOD aux abords de la gare Montpellier. Jugeant que la proposition ne reposait pas sur une analyse et une réflexion démontrant qu'il s'agissait des paramètres de hauteurs les plus adéquats pour la revitalisation du secteur, il s'est dit défavorable à la modification demandée.

Suivant l'entrée en vigueur du **Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal** en avril 2015, tous les plans et les règlements d'urbanisme de chaque municipalité de l'agglomération devaient être modifiés dans un délai de six mois selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le comité mixte a eu l'occasion de collaborer à l'élaboration de ce document de planification au cours de trois rencontres avec la Direction de l'urbanisme en 2014. Il a été amené à se prononcer cette fois sur la mise à jour du



Plan d'urbanisme pour assurer sa conformité avec le Schéma d'aménagement, concernant notamment les patrimoines bâti et naturel, de nouvelles dispositions d'affectation au sol et les paramètres de densité. Dans ce contexte, le comité mixte a accueilli favorablement le projet de modification au Plan d'urbanisme adopté en 2004 et a réitéré son intérêt à collaborer à sa révision.

Réaménagement du domaine public

Loin de comprendre uniquement le bâti, le patrimoine englobe aussi des paysages humanisés et des milieux naturels. Au cours de l'année 2015, le CPM et le comité mixte se sont penchés sur plusieurs projets d'aménagement du domaine public à l'intérieur de sites patrimoniaux cités. De tels projets, situés à l'interface entre les patrimoines bâti et naturel, renvoient au double mandat du CPM en ces matières.

Depuis sa création, le CPM a produit de nombreux avis sur des projets visant le territoire ou des bâtiments du **site patrimonial cité du Mont-Royal**. Parmi ceux-ci, mentionnons l'agrandissement du stade Percival-Molson, la restauration du monument Georges-Étienne-Cartier, divers aménagements sur le site de l'oratoire Saint-Joseph, la construction de mausolées dans le cimetière Notre-Dame-des-



Neiges, la reconfiguration des aires de jeux du parc Jeanne-Mance et plusieurs projets d'aménagement du domaine public. Le CPM se réjouit d'avoir poursuivi sa collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) en 2015 dans le cadre de sept projets d'aménagement dans le site patrimonial cité du Mont-Royal, qui comprend le parc du Mont-Royal et ses abords.

L'un d'eux, **Escales découvertes**, vise l'aménagement de lieux de découverte et de repos dans le parc du Mont-Royal, dont des parcours et des haltes. Le CPM est conscient de la complexité de réaliser de nouveaux projets dans le parc du Mont-Royal, aménagé en 1873-1876 selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted. Le CPM a apprécié la très grande sensibilité et la qualité du travail de réflexion à la base du projet, qui se traduisent dans la sobriété de l'approche. Il s'est par conséquent montré favorable au projet. Cependant, considérant que le concept d'aménagement d'Olmsted reposait sur le respect du caractère naturel du site, le CPM a craint que l'ajout de mobilier supplémentaire sur la montagne entraîne un effet de surcharge. Il a donc recommandé de veiller à y aménager les haltes avec encore plus de sobriété, en assujettissant leur aménagement à la topographie de la montagne. Il s'est également questionné sur les besoins d'usage liés à l'ajout de trois placettes comprenant des bancs le long du chemin de la Côte-des-Neiges et a conseillé d'en réduire la minéralisation. Il a aussi émis des réserves au sujet de l'aménagement d'une halte dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de crainte que cela ne nuise au respect du caractère des lieux.

Le SGPVMR a prévu la construction de trois nouveaux **kiosques aux abords du lac aux Castors** en remplacement des bâtiments existants. Ils serviront respectivement à l'accueil

et à l'entreposage, aux classes vertes et de neige ainsi qu'au service. Le CPM s'est montré favorable au projet, qui concilie sobriété et caractère ludique. Il a appuyé le SGPVMR dans son objectif d'éviter de trop singulariser les constructions, de façon que leur présence reste discrète, notamment en veillant à minimiser leur éclairage. Il a également souligné l'importance d'assujettir les kiosques aux constructions patrimoniales plus significatives, telles que le pavillon du Lac-aux-Castors. Toujours dans un souci d'intégration harmonieuse au site, le CPM a recommandé de trouver un équilibre dans l'orientation et l'alignement des kiosques de manière à respecter le cadrage des vues ainsi que l'effet de hameau recherché. Il a enfin préconisé d'élaborer un plan d'aménagement paysager prenant en compte la circulation des piétons en vue de la réalisation de sentiers pour protéger les zones de végétalisation du sous-bois.

Le CPM s'est à nouveau penché sur le projet de restauration de l'ancien kiosque de musique du parc du Mont-Royal, récemment nommé **pavillon Mordecai-Richler**, qu'il a déjà étudié en 2014. Il a soutenu la volonté de restaurer le kiosque en prenant comme référence son apparence de 1945, mais il a été surpris que le projet s'en distingue fortement en intégrant des éléments nouveaux, notamment les inscriptions du nom de certains personnages de Richler. Tout en approuvant le désir de rendre hommage à cet écrivain montréalais, le CPM a recommandé d'être plus fidèle à l'époque de référence en choisissant des matériaux semblables à ceux de 1945. De plus, afin de faire honneur à l'œuvre de l'auteur tout en respectant l'esprit de la restauration, il a recommandé de prévoir l'inscription d'une citation de son œuvre dans un bandeau distinct de l'architecture restaurée plutôt que celle du nom de ses personnages. Appréciant le fait qu'il soit prévu de récupérer certaines planches de la structure,



le CPM a prôné une approche patrimoniale exemplaire et a recommandé d'analyser plus en détail la possibilité de conserver également une partie de la balustrade métallique. Soucieux de minimiser la luminosité sur la montagne, le CPM a également suggéré, comme pour d'autres projets, de revoir à la baisse le concept d'éclairage. Surpris des coûts très élevés des travaux prévus, le CPM a fait valoir son inquiétude à ce sujet, craignant que cela ne participe à nourrir des préjugés défavorables à l'égard de la conservation du patrimoine. Dans ce contexte, le CPM croit qu'il est nécessaire que la Ville révise ses pratiques en matière de commandes et d'appels d'offres afin de s'assurer que ses standards et ses attentes n'induisent pas de coûts plus élevés que nécessaire.

Plusieurs autres projets d'aménagement du domaine public sont prévus comme legs du 375^e anniversaire de Montréal, notamment dans le Vieux-Montréal. La première phase du projet de la **Cité administrative** vise le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville. Il a été présenté à deux reprises au comité mixte au cours de l'année. Comme pour plusieurs autres projets, le comité mixte s'est questionné sur la position des concepteurs par rapport à la valeur des éléments existants. Il était d'avis que le projet aurait gagné à tirer parti de la riche historicité cumulée du site en gardant une partie des aménagements actuels et en les bonifiant plutôt que de faire tabula rasa. Du reste, le comité mixte a estimé que, bien que reposant sur une étude de caractérisation riche et méthodique, les limites de la Cité administrative étaient floues, et il a craint que cela n'encourage la réalisation de projets isolés les uns des autres. À ce propos, les instances, ensemble ou isolément, ayant également été consultées pour différents autres projets dans le secteur, le comité mixte s'est inquiété de l'absence de liens entre les différentes interventions prévues au cours des prochaines années (réaménagement de la place Jacques-Cartier, recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, etc.). Il a souligné qu'il importait de tenir compte des liens spatiaux et historiques entre les différentes places du Vieux-Montréal et de l'interface avec la nouvelle ville et a insisté sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les différentes équipes afin d'éviter que le travail ne se fasse en silos. Il a recommandé par conséquent d'inclure dans le périmètre de la Cité administrative les deux côtés des rues en périphérie afin de s'assurer d'obtenir des aménagements cohérents. Le comité mixte a apprécié que le projet prévoit le rétablissement des liens piétons sur le Champs-de-Mars, mais s'est questionné sur la relation entre celui-ci et les façades arrière des bâtiments qui le bordent. Percevant une certaine contradiction entre l'historique du site et les interventions prévues, il a demandé que la morphologie de l'espace soit davantage considérée dans l'aménagement de la place Vauquelin et de ses abords.



L'un des projets signature du 375^e anniversaire de Montréal est l'aménagement d'une promenade urbaine reliant deux endroits emblématiques de Montréal : le Saint-Laurent et le mont Royal. Le CPM a accueilli favorablement le projet de **Promenade Fleuve-montagne**, tout en s'inquiétant du caractère segmenté du tracé qui, en raison d'un manque général de fluidité, posait un problème de lisibilité. Ce caractère discontinu a été compensé par la recherche d'un effet signature pour rendre la promenade plus lisible. Bien qu'il conçoive que l'idée d'animation et d'effets visuels fasse partie du projet, il a recommandé d'user de prudence et de sobriété à cet égard et d'opter pour une mise en valeur reposant sur l'arrimage avec le cadre urbain existant. Appréciant en outre

le fait que le projet fasse figure d'innovation du point de vue du développement durable et serve de prototype aux infrastructures vertes, le CPM a encouragé le SGPVMR à aller plus loin et à viser l'exemplarité. Il a recommandé de saisir cette occasion d'aménagement d'une première promenade urbaine au sein de la ville pour développer de nouvelles façons d'améliorer le domaine public.

Grandes institutions

Le CPM se préoccupe également du devenir des grands bâtiments institutionnels. En 2015, il a poursuivi sa collaboration avec l'administration du **Collège Mont-Saint-Louis**, situé à l'intérieur du site patrimonial cité de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, cette fois à propos d'un projet d'agrandissement. Celui-ci consiste à ajouter une nouvelle construction afin d'héberger des gymnases et des salles de classe. Reconnaisant la démarche exemplaire du projet, le CPM a rendu un avis favorable. Toutefois, toujours soucieux de l'intégration d'un nouveau bâtiment dans un site patrimonial, il a recommandé de poursuivre les réflexions quant au choix des matériaux, ainsi qu'à la couleur et à la finition des parements métalliques en considérant leur impact sur le site et sur les autres bâtiments de l'institution. Le couvert arboricole contribuant de manière importante à la valeur patrimoniale du site de l'ancien village, le CPM a également suggéré de considérer une augmentation du nombre d'arbres sur le site.

Le comité mixte a été appelé à se prononcer à deux reprises sur le projet de transformation de la **maison mère des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception**, dans l'arrondissement d'Outremont. Ce projet à vocation résidentielle visait la conservation du bâtiment principal de la maison mère et son intégration à un ensemble de nouvelles annexes, impliquant la démolition des agrandissements des

années 1970 et 1980. Le comité a souligné la très grande sensibilité des promoteurs et du concepteur à l'égard du site, qui se reflète dans la qualité du projet. Il a fait plusieurs commentaires visant à mettre en valeur le bâtiment d'origine et à préserver le caractère du lieu. L'un des principaux enjeux du projet concernait l'outil réglementaire permettant son approbation. Pour le comité, il était problématique que l'Arrondissement d'Outremont ne dispose pas d'un règlement pouvant permettre un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). En l'absence d'un tel outil, le projet doit être approuvé par une modification au Plan d'urbanisme, puis au règlement de zonage de l'arrondissement. Cependant, en procédant de la sorte, le projet peut changer du tout au tout sans que des balises réglementaires ne le restreignent. Inquiet des conséquences potentielles de cette situation, le comité a recommandé à l'Arrondissement de se doter d'un règlement sur les PPCMOI pour encadrer de tels projets. D'autre part, conscient de l'importance du ruisseau Provost qui traverse le site, l'un des derniers cours d'eau urbains encore visibles sur l'île, le comité a salué l'intention de le renaturaliser. Il a toutefois souhaité que son étude soit mieux documentée et que son tracé originel soit conservé. Enfin, en rappelant l'importance du couvert végétal du lieu, le comité a souhaité que la masse du bâtiment prévu sur l'avenue Springgrove soit réduite de manière à préserver les percées visuelles sur le site.

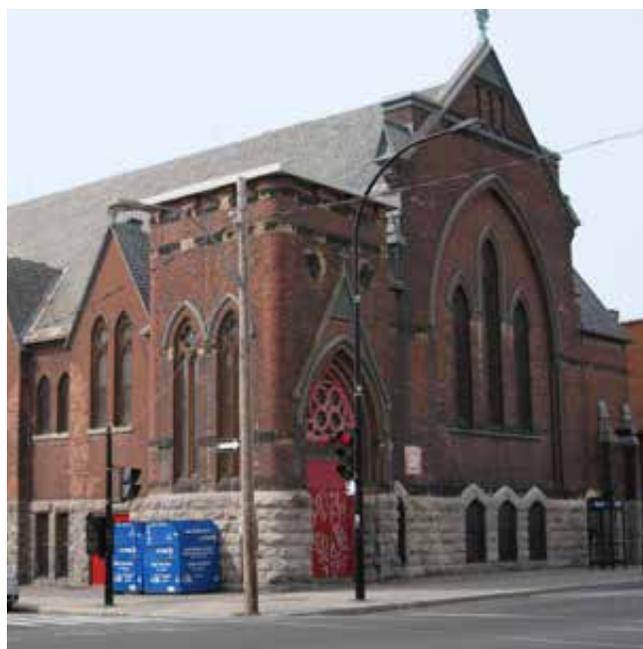
Milieus naturels protégés (écoterritoires)

Depuis l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, le CPM est mis à contribution pour l'évaluation des projets qui se réalisent dans un écoterritoire. En 2015, il s'est penché sur un projet d'**agrandissement d'une résidence privée située dans l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand**,



dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui vise la construction d'un volume afin de couvrir la piscine qui se trouve dans la cour arrière. En vertu du Plan d'urbanisme, tout projet situé à moins de 30 mètres d'un bois (ici le bois de Saraguay, déclaré site patrimonial) compris dans un écoterritoire doit respecter certains critères de manière à préserver le bois en question. C'est pourquoi le CPM s'est grandement soucié de la conservation de ce milieu naturel exceptionnel. Les travaux prévus dans cet espace très boisé soulevaient en effet de nombreuses questions quant à l'impact de l'utilisation de la machinerie, du creusement et de la construction sur les arbres. Considérant qu'une autorisation aurait constitué un précédent regrettable, le CPM s'est déclaré défavorable au projet, puisqu'il allait à l'encontre de la réglementation et des critères établis pour préserver et mettre en valeur les milieux naturels montréalais.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur, en 2015, du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, les limites de l'ensemble des dix écoterritoires ont été définies de manière plus précise, afin notamment de respecter les lots au cadastre. Le CPM a été appelé à se prononcer sur un projet de règlement visant à rendre effective la **révision du périmètre des écoterritoires** afin qu'il concorde avec le nouveau schéma. Le projet vise plus spécifiquement à exclure 14,7 hectares de terrain n'ayant aucun intérêt écologique et à verser 115 hectares de terrains municipaux pour agrandir des parcs nature et des parcs locaux. Comprenant cette nécessité administrative, le CPM a produit un avis favorable au projet et a salué l'objectif établi dans le schéma visant à accroître la superficie des aires protégées à 10 % du territoire de l'agglomération montréalaise. Il a toutefois déploré l'absence de connectivité ou de trame verte entre les écoterritoires, leur existence étant essentielle à la biodiversité et à la santé des écosystèmes, et a recommandé de prévoir le développement d'un système de maillage,



notamment par le verdissement du milieu urbain. Tout en comprenant les nécessités administratives sous-jacentes à la définition précise des limites des écoterritoires, le CPM a fait remarquer que leurs limites antérieures, bien que floues, étaient plus en phase avec leur fonction en englobant un certain nombre de secteurs limitrophes pouvant jouer un rôle écologique d'appoint. Le CPM a donc recommandé d'ajuster les instruments de gestion des écoterritoires plutôt que d'en réduire le périmètre. À ce propos, il a d'ailleurs exprimé sa grande inquiétude face au vaste projet de développement immobilier à Pierrefonds-Ouest. Celui-ci vise notamment la construction de résidences sur un terrain situé entre deux milieux naturels humides, sur une partie de territoire jusqu'alors incluse dans les limites floues de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. Le CPM a rappelé que le développement immobilier ne devait pas se faire au détriment de la conservation de la biodiversité et a souligné qu'il serait souhaitable qu'un parc soit créé autour du ruisseau Lauzon afin de l'intégrer à l'écoterritoire de ce corridor écoforestier.

Réhabilitation d'un lieu de culte

Un seul projet de réhabilitation de propriété culturelle proprement dit a été présenté au comité mixte : **l'église Grace Church**, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La bâtisse est occupée à des fins communautaires depuis 2005. Le projet vise à bonifier cette vocation en y aménageant une aire pour servir des repas communautaires. Ce nouvel usage n'impliquait que des modifications mineures au bâtiment, celui-ci conservant l'ensemble de ses caractéristiques architecturales, mais nécessitait toutefois une modification

au Plan d'urbanisme. Le comité mixte s'est réjoui de cette volonté de développer un projet qui renforce la vocation sociale et communautaire du site, contribuant ainsi au dynamisme du quartier tout en permettant la sauvegarde et le recyclage d'un lieu de culte dans le respect de son intégrité architecturale. Il a donc rendu un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme. Toutefois, il avait une réserve quant au cadre réglementaire actuel, en vertu duquel on devra traiter l'aire de repas comme une activité commerciale de restaurant. Le comité a encouragé la Ville à étudier la possibilité de revoir sa réglementation et d'élargir la catégorie d'usage communautaire afin d'inclure l'offre de repas, évitant ainsi d'avoir à accorder un usage commercial au bâtiment. Les instances trouvent d'ailleurs étonnant que, hormis les démolitions, on ne leur ait présenté qu'un seul cas de réhabilitation d'un lieu de culte, alors que de nombreuses églises ferment. Elles souhaiteraient que davantage de projets permettent de poursuivre l'occupation de ces lieux afin de les préserver et de les mettre en valeur.

Réhabilitation de propriétés privées

Un important projet de réaménagement de l'**îlot de la Maison Alcan** a été présenté au comité mixte. Cet ensemble réunissant plusieurs bâtiments patrimoniaux reliés par un espace de circulation intérieur a été, lors de sa réalisation en 1983, un projet précurseur dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine et dans l'évolution de l'approche urbanistique à Montréal. Le projet présenté visait son réaménagement par la démolition de deux édifices, excepté l'une des façades, qui serait conservée et intégrée à la nouvelle structure, la construction d'une tour de 30 étages et la réunification de quatre immeubles. Le comité a regretté qu'une plus grande reconnaissance patrimoniale ne soit pas accordée à l'îlot de la Maison Alcan et a affirmé que l'approche des concepteurs devait faire preuve d'une plus grande déférence vis-à-vis de cet ensemble novateur. Il a jugé que l'esprit d'exemplarité ayant guidé le projet en 1983 n'était pas respecté. Notamment, le comité mixte n'était pas en accord avec l'accent mis sur la tour, que le projet tend à monumentaliser en y assujettissant l'ensemble des édifices patrimoniaux, au lieu du contraire. Le comité avait aussi de sérieuses réserves quant à l'impact de la densité projetée et de la surhauteur de 20 étages sur le volume urbain. Compte tenu de cette surhauteur témoignant d'un besoin d'espace, le comité s'est étonné que l'on projette de démolir la plus grande partie d'un édifice patrimonial afin d'en garder uniquement la façade. En désaccord avec cette pratique, il a rappelé que le façadisme n'était pas souhaitable et allait à l'encontre des bonnes pratiques en matière de conservation. Bien que le comité mixte était en faveur du point administratif sur lequel il devait se prononcer, soit une

modification au Plan d'urbanisme visant à créer une nouvelle catégorie, « Les anciens lieux de culte », pour y inclure une ancienne église, il n'était pas d'accord avec la transformation majeure proposée pour l'ensemble, considérant que le projet allait à l'encontre de l'approche de conservation exemplaire de la Maison Alcan.

Un projet visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant de 1 à 3 étages et sa transformation en un bâtiment résidentiel de 5 étages, le **Carré des Arts**, a été présenté à deux reprises au Comité Jacques-Viger puisqu'il nécessitait une modification des hauteurs prévues au Plan d'urbanisme. Le CJV a rendu un avis défavorable à la première version du projet, car il ne disposait pas des données requises pour évaluer adéquatement son insertion urbaine. Il s'est notamment inquiété de l'impact d'une telle hauteur sur le marché Saint-Jacques, situé en face, et a estimé qu'un bâtiment de 4 étages aurait pu être aussi intéressant, tout en ne nécessitant pas de modification au Plan d'urbanisme. Le CJV a par la suite produit un avis favorable à la seconde version du projet, qui a été grandement améliorée, mais a réitéré sa recommandation de supprimer l'entièreté des cours anglaises et de mieux hiérarchiser l'entrée principale et les entrées privatives. Il a en outre rappelé que les modifications au Plan d'urbanisme n'étaient pas un geste anodin et constituaient des procédures administratives très coûteuses; ce geste doit être attribué au mérite du projet et en fonction des bénéfices que peut en retirer la communauté.

S'intéressant également au patrimoine dit modeste, le CPM s'est prononcé sur un projet de rénovation et d'agrandissement d'une **résidence privée** située à l'intérieur du site patrimonial cité du **Vieux Village de Rivière-des-Prairies**. La propriété visée est un chalet tout simple érigé durant l'entre-deux-guerres et situé en bordure du boulevard Gouin et de la rivière des Prairies. Il est proposé de rénover le bâtiment et de l'agrandir par l'ajout d'un autre corps de bâtiment de deux étages. Appréciant l'intention du propriétaire de conserver l'ancien chalet pour l'intégrer à un nouveau projet immobilier, le CPM a rendu un avis favorable au projet. Malgré cela, il a souligné qu'il était difficile de reconnaître l'ancienneté du chalet puisque son caractère d'origine était grandement modifié dans le projet, notamment par le parement de placage de brique, qui altère la modénature des détails architecturaux. De manière générale, le CPM a considéré qu'il serait plus approprié de respecter le caractère modeste et simple de la construction et a jugé qu'il restait un certain travail à faire relativement au choix des matériaux, à leur mode d'assemblage et à leurs couleurs. De plus, il a précisé que le traitement paysager du projet devait être mieux travaillé et s'harmoniser davantage avec le caractère villageois du site



patrimonial. Il a aussi rappelé l'importance de tenir compte du fort potentiel archéologique du site lors des travaux.

Plusieurs cas visant la démolition de **bâtiments du patrimoine modeste** ont été portés à l'attention du CPM au cours de la dernière année. L'arrondissement du Sud-Ouest, qui connaît une dynamique particulière de revitalisation et subit une forte pression immobilière, est particulièrement touché par cette problématique concernant la conservation des maisons ouvrières du 19^e siècle. Le CPM considère que l'intérêt patrimonial d'un quartier repose non pas strictement sur la valeur intrinsèque de chacun des bâtiments pris isolément, mais sur son apport à l'ensemble du cadre bâti. Ainsi, l'impact cumulatif des démolitions de bâtiments du patrimoine modeste, témoins privilégiés de l'histoire industrielle des quartiers, constitue une grande préoccupation pour le CPM.

Un cas plus spécifique concernant l'entretien d'un ensemble de maisons du patrimoine modeste faisant l'objet d'une citation par la Ville de Montréal a été porté à l'attention du CPM. Contrairement à la plupart des autres immeubles patrimoniaux cités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)⁶, ces maisons au caractère extrêmement modeste ont été citées pour leur valeur de témoignage plutôt que pour leur valeur architecturale intrinsèque. La problématique vient du fait que la LPC impose au propriétaire d'un bien patrimonial cité de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la préservation; or, les travaux d'entretien des bâtiments cités ne sont pas admissibles aux subventions accordées par la Ville. Le CPM constate qu'il y a donc une importante disparité entre la nature même du bâtiment, aux matériaux et méthodes de construction très modestes, et le statut de protection qui lui est attribué et requiert un haut niveau d'entretien ainsi que des interventions exécutées avec une rigueur exceptionnelle. Qui plus est, la valeur économique de ces bâtiments résidentiels locatifs n'égale



pas le coût de leur entretien; par conséquent, ce modèle économique et la charge imposée au propriétaire d'un bâtiment cité de cette nature sont intenable. En ce cas, le CPM a constaté qu'il est très difficile, voire impossible, pour le propriétaire de répondre seul aux exigences de la loi. Le CPM croit que la Ville doit se pencher sur la protection de tels ensembles, considérant qu'ils appartiennent à des ensembles immobiliers anciens faisant partie intégrante du patrimoine des quartiers ouvriers.

Autres interventions dans un site patrimonial

En ce qui concerne le patrimoine dit modeste des quartiers, le CPM a analysé à nouveau une demande de démolition d'un **bâtiment résidentiel de style Boomtown** érigé en 1910 et situé à l'intérieur du site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet. Il s'était opposé à une première demande de démolition en 2014, étant d'avis que la restauration du bâtiment était envisageable. En 2015, le CPM a dû se pencher à deux reprises sur ce projet. Regrettant qu'aucune démarche n'ait été amorcée dans le sens des recommandations qu'il avait formulées précédemment en vue de déterminer l'état précis des composantes du bâtiment et la possibilité de sa restauration, il a aussi déploré qu'aucune mesure n'ait été prise pour protéger l'enveloppe des intempéries. Même en ayant conscience des difficultés et des coûts liés à l'application de la réglementation concernant l'entretien des bâtiments, il s'expliquait mal qu'on lui présente une nouvelle demande de démolition attribuable à la négligence. Convaincu qu'il s'agit d'un bâtiment très important dans le site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet et que sa démolition aurait constitué un précédent malheureux, le CPM a rendu un nouvel avis défavorable. Affirmant que certaines parties du bâtiment étaient encore récupérables, notamment la façade, le CPM a préconisé sa restauration; dans le cas où celle-ci

⁶ La liste de ces éléments peut être consultée en annexe, à la page 53.



aurait été impossible, il a exceptionnellement envisagé une reconstruction du bâtiment. Cependant, il n'était pas en faveur du projet de remplacement présenté puisque celui-ci ne répondait pas aux qualités d'intégration attendues d'une nouvelle construction dans un site patrimonial. Lorsque le projet lui a de nouveau été soumis, le CPM a été informé que le bâtiment de 1910 avait été démoli parce que son état de détérioration représentait un risque. Le CPM a aussi déploré que tous les arbres de la propriété aient été abattus, et ce, alors qu'il était prévu de conserver les deux plus importants. Étant donné la situation, le CPM a exceptionnellement ouvert la porte à une reconstruction à l'identique de la façade du bâtiment. Il a publié un avis favorable à la nouvelle proposition, en formulant des recommandations strictes quant à cette reconstruction. Il s'agit d'une situation extrêmement regrettable et le CPM a réitéré son souhait que la Ville se dote des dispositions nécessaires pour faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments et ainsi éviter des démolitions imposées par la négligence. Il a également rappelé la vulnérabilité du patrimoine dit modeste, qui souffre d'un manque d'entretien, et encouragé la Ville à se pencher sur cette problématique.

Le CPM a été amené à se prononcer sur la réhabilitation d'un seul bâtiment public dans un site patrimonial cité : l'édicule de la station de métro Jean-Drapeau, dans le **site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène**. Il avait rendu un avis défavorable en 2014 sur le projet de transformation et de mise aux normes, car les modifications proposées remodelaient substantiellement la composition des façades

du bâtiment. Érigé pour l'Expo 67 comme principal accès au site, l'édicule a en effet un important intérêt historique et architectural. Tenant compte des besoins d'usage, le CPM s'est dit satisfait de la nouvelle proposition puisqu'elle répondait aux principales préoccupations qu'il avait émises au sujet de la version antérieure du projet, c'est-à-dire le maintien de l'effet de transparence entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment et la prise en compte de la composition originelle des façades. Très heureux de cette fructueuse collaboration avec la Société de transport de Montréal, il a publié un avis favorable accompagné de recommandations sur certains aspects spécifiques, visant notamment à maintenir l'horizontalité du bâtiment et à réduire l'impact visuel des clôtures.

Le CPM a poursuivi sa collaboration avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour étudier un projet de **nouvelle construction dans le site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet**, sur un terrain vacant. Jugeant que le projet de nouvelle résidence ne s'intégrait pas suffisamment au cadre patrimonial de l'ancien village, le CPM a produit un avis défavorable, accompagné de plusieurs recommandations afin qu'il s'harmonise davantage aux bâtiments du secteur, notamment au niveau de la volumétrie, du nombre de logements, des espaces de stationnement extérieurs prévus et du choix des matériaux. Comme il s'agit d'un des seuls terrains du site patrimonial à n'avoir jamais été construits, le CPM a recommandé la réalisation d'une étude du potentiel archéologique et d'un inventaire exploratoire.

Réhabilitation de propriétés municipales

Le CPM a été appelé à se prononcer sur un projet de construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment administratif à l'**usine de traitement des eaux Atwater**. Bien que ce site n'ait pas de statut patrimonial selon la Loi sur le patrimoine culturel, il possède une valeur patrimoniale exceptionnelle. Le CPM s'est réjoui que la Direction des immeubles ait pris l'initiative de demander la réalisation d'un énoncé de l'intérêt patrimonial du site et considère cette pratique comme exemplaire. Il a également apprécié que l'Arrondissement ait demandé l'avis du CPM suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme. Toutefois, le CPM s'est questionné sur l'arrimage presque absent entre les orientations relatives au maintien des valeurs patrimoniales et certains aspects du projet. À cet égard, il a souligné que, pour des projets d'intervention sur des édifices municipaux patrimoniaux, la collaboration entre la Division du patrimoine et la Direction des immeubles devrait se poursuivre dans l'exercice d'élaboration du projet afin que celui-ci respecte les valeurs patrimoniales du site. Le CPM a rappelé qu'un projet d'insertion devrait favoriser une architecture distincte, compatible et subordonnée au patrimoine du site. À cet égard, il n'était pas en faveur de l'expression architecturale de l'édifice proposé, qui lui semblait éclectique et trop chargée; dans l'ensemble, le projet lui paraissait même hétéroclite dans le contexte du lieu patrimonial. En raison de ses nombreuses réticences, le CPM n'a pas officiellement pris position sur le projet. Il a néanmoins recommandé de revoir entièrement l'expression du traitement de façade, tout en maintenant la volumétrie du bâtiment, afin qu'elle soit plus sobre, mieux intégrée au site et plus respectueuse des valeurs patrimoniales. Il a aussi jugé que les aménagements paysagers étaient à revoir, car ils ne s'intégraient aucunement au cadre existant. Compte tenu de l'usage du site, qui est consacré au traitement de l'eau, et des préoccupations actuelles en matière de développement durable, le CPM a été surpris que ces aménagements ne bénéficient pas des dernières avancées en matière de technologie de gestion de l'eau.

Un cas de rénovation majeure impliquant une **démolition partielle d'un bâtiment patrimonial municipal** situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été soumis au CPM. Endommagé par un incendie en 1999, le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation ni d'aucun entretien depuis, ce qui a provoqué sa détérioration rapide en raison des infiltrations d'eau. Le CPM a regretté d'être placé à nouveau dans une situation exigeant la démolition d'un bâtiment patrimonial, faute d'entretien. Il a rappelé que la Ville de Montréal se devait d'avoir un comportement de

propriétaire exemplaire pour ses bâtiments patrimoniaux et qu'elle devait prendre les mesures nécessaires pour éviter de telles situations. Le CPM a néanmoins rendu un avis favorable au projet, puisqu'il est prévu de réhabiliter les composantes architecturales d'origine. Il a fait certaines recommandations à propos de l'expression architecturale de la nouvelle structure d'acier, de manière à améliorer son intégration.

Démolitions

En 2015, les instances ont été consultées relativement à de nombreux projets visant une démolition, dont l'un d'eux est situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et concerne l'**église Saint-Columba**, lieu de culte anglican érigé au début des années 1920 et transformé en 1953. Le comité mixte s'était déjà penché sur ce projet une première fois en 2014. Celui-ci vise la démolition de l'église et son remplacement par un ensemble de maisons unifamiliales, de même que la conservation de l'édifice du Parish Hall et la poursuite de son occupation à des fins communautaires. Compte tenu des études réalisées sur l'intérêt patrimonial du site, de la qualité du projet de remplacement et de l'état de conservation de l'église, le comité mixte a jugé que sa démolition était acceptable. Il a indiqué que certaines améliorations restaient toutefois à apporter au traitement architectural des résidences à construire afin d'assurer leur intégration dans le cadre bâti. À ce sujet, il a recommandé le maintien de la topographie du site par la conservation du talus actuel, à l'image des aménagements paysagers du quartier. Le comité mixte a rappelé que le devenir des églises et de leur terrain était un enjeu crucial sur le territoire montréalais. Il est à son avis urgent de mieux documenter les possibilités de conservation, de réhabilitation et de requalification de ces propriétés, et ce, dans une démarche collective impliquant les services centraux de la Ville ainsi que les arrondissements.





SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

- Redoutant que le coût très élevé de certains travaux de restauration d'équipements municipaux ne participe à nourrir des préjugés défavorables à l'égard de la conservation du patrimoine, le CPM croit qu'il est nécessaire que la Ville révisé ses pratiques en matière de commandes et d'appels d'offres afin de s'assurer que ses standards et ses attentes n'induisent pas de coûts plus élevés que nécessaire.
- Compte tenu de la grande qualité des études historiques et patrimoniales produites par la Ville ou à sa demande pour préparer des énoncés de l'intérêt patrimonial et appuyer l'analyse de certains projets, le CPM recommande qu'on évalue la possibilité que ces études soient publiées et accessibles au public afin de favoriser la diffusion des connaissances sur le patrimoine montréalais.
- Considérant le peu de cas de réhabilitation d'un lieu de culte qui leur a été présenté, alors que de nombreuses églises ferment, le comité mixte souhaite que davantage de projets permettent de poursuivre l'occupation de ces lieux afin de les préserver et de les mettre en valeur. À cette fin, il encourage la Ville à étudier la possibilité de revoir sa réglementation de manière à élargir la catégorie d'usage communautaire, évitant ainsi d'avoir à accorder un usage commercial à ces bâtiments.
- Le CPM recommande que la question des outils réglementaires et financiers relatifs aux bâtiments du patrimoine modeste cités fasse l'objet d'analyses et de réflexions par la Ville, afin que des mécanismes soient mis en place pour assurer leur protection et leur conservation.
- Le CPM trouve extrêmement regrettable d'avoir à statuer sur des démolitions imposées par la négligence. Il réitère son souhait que la Ville se dote des dispositions nécessaires pour faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments et ainsi éviter ce recours extrême. Il rappelle l'importance d'assurer l'entretien des bâtiments patrimoniaux privés.
- Le CPM rappelle que la Ville de Montréal se doit d'avoir un comportement de propriétaire exemplaire pour ses bâtiments patrimoniaux et qu'elle doit prendre les mesures nécessaires pour éviter que la détérioration d'édifices par défaut de rénovation ou d'entretien n'entraîne leur démolition partielle ou une intervention coûteuse.
- Le comité mixte croit que le devenir des églises et de leur terrain est un enjeu crucial sur le territoire montréalais. Il est à son avis urgent de mieux documenter les possibilités de conservation, de réhabilitation et de requalification de ces propriétés, et ce, dans une démarche collective impliquant les services centraux de la Ville ainsi que les arrondissements.

ANNEXES



ANNEXE 1

À PROPOS DE L'ARTICLE 89 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement, est permise pour les éléments suivants :

- 1. un équipement collectif ou institutionnel;**
- 2. de grandes infrastructures;**
- 3. un établissement résidentiel, commercial ou industriel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 m²;**
- 4. de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;**
- 5. un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.**

Le projet doit cependant respecter les objectifs et les dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour objet de faciliter la compréhension des mandats du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : legisquebec.gouv.qc.ca

ANNEXE 2

LISTE DES AVIS ET COMMENTAIRES PRODUITS PAR LE CPM, LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE (CM) EN 2015

Légende : Avis (A) Commentaires (C)

Arrondissements	Nature du projet	CPM	CJV	CM
Ahuntsic-Cartierville				
2118-2124, boulevard Gouin Est	Démolition et remplacement	2A		
Collège Mont-Saint-Louis 1700, boulevard Henri-Bourassa Est	Agrandissement	1A		
7835, croissant du Beau-Bois	Agrandissement	1A		
10820-10822, rue du Pressoir	Nouvelle construction	1A		
Institut Pacifique 2901, boulevard Gouin Est	Démolition partielle et agrandissement	1A		
10778, rue Séguin	Rénovation	1C		
2167, rue de l'Île-de-la-Visitation	Restauration	1C		
2175, boulevard Gouin Est	Restauration	2C		
2175, rue de l'Île-de-la-Visitation	Restauration	1C		
2353, boulevard Gouin Est	Restauration	1C		
1400, rue Sauvé Ouest	Démolition et remplacement		1A	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce				
Université de Montréal Pavillons J.-A.-DeSève et Roger Gaudry 2332 et 2900, boulevard Édouard-Montpetit	Travaux de réfection	1C + 1A		
Université de Montréal Pavillon Roger-Gaudry 2900, boulevard Édouard-Montpetit	Travaux de réfection	1C		
Secteur commercial Wilderton 2615-2865, avenue Van Horne	Démolition et remplacement		2A	
Ancienne usine Armstrong 6911, boulevard Décarie	Démolition et remplacement		1A	
Église Saint-Columba 4020, avenue Hingston	Démolition et remplacement			1A
LaSalle				
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, avenue Strathyre	Démolition partielle et réhabilitation	1A		
Îlot Wanklyn	Démarche de planification urbaine		1A	
Le Plateau-Mont-Royal				
Caserne 26 2125, avenue du Mont-Royal Est	Rénovation majeure	1A		
Le Sud-Ouest				
Usine de traitement des eaux Atwater 3161, rue Joseph	Nouvelle construction	1A		

Arrondissements	Nature du projet	CPM	CJV	CM
Le Sud-Ouest suite				
Maisons Louis-et-Joseph-Richard 4351-4363, rue Saint-Ambroise/ 80-86, rue Sainte-Marguerite	Entretien	1A		
4379-4385, rue Saint-Ambroise	Nouvelle construction	1C		
Village des tanneries	Préservation des vestiges archéologiques	2C		
Patrimoine des quartiers	Protection et mise en valeur	1C		
Église Grace Church 625, rue Fortune	Changement d'usage			1A
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Pôle l'Assomption Nord	Programme particulier d'urbanisme PPU		1A	
Montréal-Nord				
Boulevard Pie-IX	Programme particulier d'urbanisme PPU		1A	
Maison Brignon-dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	Rénovation	1C		
Outremont				
66, avenue Duchastel	Abattage d'arbres	1C		
Couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Transformation démolition partielle et nouvelle construction			2A
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles				
10177, boulevard Gouin Est	Rénovation et agrandissement	1A		
Saint-Laurent				
Secteur de la gare Montpellier	Modification des densités au Plan d'urbanisme		1A	
Services centraux				
Maison Smith 1260, chemin Remembrance Parc du Mont-Royal	Restauration	1C		
Kiosques du Mont-Royal Parc du Mont-Royal	Nouvelle construction	1A		
Promenade urbaine Fleuve-Montagne	Aménagement	1A		
Pavillon Mordecai-Richler 4060, avenue du Parc Parc du Mont-Royal	Restauration	1A		
Monument McTavish Parc du Mont-Royal	Restauration et mise en valeur	1A		
Parc du sommet d'Outremont	Concours d'œuvre d'art public	1A		
Chalet du Mont-Royal Parc du Mont-Royal	Réaménagement de l'espace extérieur	2A		
Secteur Cedar Côte-des-Neiges Parc du Mont-Royal	Aménagement d'un nouveau seuil d'entrée au parc	2A		
Écoterritoires	Révision du périmètre	1A		
Parcours découverte Parc du Mont-Royal	Aménagement	1C + 1A		

Arrondissements	Nature du projet	CPM	CJV	CM
Services centraux suite				
Quartier général des incendies 4040, avenue du Parc Parc du Mont-Royal	Travaux de réfection	1C		
Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est	Travaux de sécurisation	1C		
Cité administrative	Réaménagement de la place Vauquelin			2A
Schéma d'agglomération de Montréal	Concordance au Plan d'urbanisme			1A
Théâtre de Verdure Parc La Fontaine	Travaux de réfection			1A
Secteur du Champ-de-Mars	Réaménagement			1A
Square Viger	Réaménagement			1C
Verdun				
Ancienne station-service de Mies van der Rohe 201, rue Berlioz	Projet de borne électrique	1C		
Ville-Marie				
Maison mère des Sœurs Grises de Montréal 1190-1200, rue Guy	Modification	1C		
Marché Saint-Jacques 1125, rue Ontario Est	Modification	1C		
Édicule de la station de métro Jean-Drapeau Parc Jean-Drapeau	Transformation mise aux normes	1A		
Musée Pointe-à-Callière 214, place d'Youville	Réaménagement et nouvelle construction	1A		
Gare-hôtel Viger 700, rue Saint-Antoine Est	Transformation	1C		
300-320, rue Notre-Dame Est	Restauration et agrandissement	2C		
3165, place De Ramezay	Agrandissement et réaménagement extérieur	1C		
Centre commercial Promenades Cathédrale 625, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition et reconstruction des édicules d'accès	1C		
705-735, rue William	Nouvelle construction	1C		
Square Viger	Réaménagement	1C		
Carré des Arts 1125-1135, rue du Square-Amherst	Transformation et agrandissement		2A	
Quartier des gares	Programme particulier d'urbanisme PPU			1A
Îlot de la Maison Alcan 1188, rue Sherbrooke Ouest	Réaménagement démolition et nouvelle construction			1A
Projet Quartier de la Montagne 1440, rue de la Montagne	Réaménagement et nouvelle construction			1A
Villeray-Saint-Michel Parc-Extension				
École Saint-Bernardin-de-Sienne 2950, rue Jarry Est	Démolition et remplacement			1A
Autres				
Lettre au Ministère de la Culture et des Communications	Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal	2C		

ANNEXE 3

ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS PROTÉGÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Statuts de reconnaissance provinciaux et municipaux

On trouvera ci-dessous la liste des éléments patrimoniaux que l'on trouve à Montréal et qui sont protégés par des statuts conférés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, P-9.002).

Au niveau provincial, le gouvernement du Québec peut déclarer des sites patrimoniaux et désigner des paysages culturels patrimoniaux, tandis que le ministre peut classer des documents, des immeubles, des objets et des sites patrimoniaux, désigner des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques et délimiter des aires de protection.

Les municipalités peuvent quant à elles citer des documents, des immeubles, des objets et des sites patrimoniaux et identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques.

Pour de plus amples informations à propos de ces éléments du patrimoine, on peut consulter le Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'adresse suivante : patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

IMMEUBLES ET SITES PATRIMONIAUX

Statut provincial	Statut municipal	[T] Territoire	[I] Immeuble
AHUNTSIC-CARTIERVILLE			
[T]		Site patrimonial du Bois-de-Saraguay	Déclaré site patrimonial en 1981
[T]		Ancien village du Sault-au-Récollet	Cité site patrimonial en 1992
[I]		Église du Sault-au-Récollet (1749-1752)*	1847, boulevard Gouin Est Classée immeuble patrimonial en 1974
[I]		Maison du Pressoir (1806-1821)*	10865, rue du Pressoir Classée immeuble patrimonial en 1978
[I]		Maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet (1852-1853)	1700-1750, boulevard Henri-Bourassa Est Classée immeuble patrimonial en 1979
[I]		Maison Persillier-dit-Lachapelle (1810)	2084, boulevard Gouin Est Citée immeuble patrimonial en 1987
[I]		Croix de chemin de pierre du Haut-du-Sault (1874)	intersection Bois-de-Boulogne / boulevard Gouin Ouest Citée immeuble patrimonial en 1988
[I]		Maison Mary-Dorothy-Molson (vers 1930)	9095, boulevard Gouin Ouest Citée immeuble patrimonial en 2009
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE			
[T]		Site du patrimoine du Mont-Royal	Cité site patrimonial en 1987
[T]		Site patrimonial du Mont-Royal	Déclaré site patrimonial en 2005
[I]		Maison Simon-Lacombe (1825-1848)	5085, avenue Decelles Classée immeuble patrimonial en 1957
[I]		Maison James-Monk (1803)*	4245, boulevard Décarie Classée immeuble patrimonial en 1976
LACHINE			
[T]		Site patrimonial Le Ber-Le Moyne	Classé site patrimonial en 2001
LASALLE			
[T]		Site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine	Classé site patrimonial en 1977
[I]		Moulin à vent Fleming (1827)	9675, boulevard LaSalle Classé immeuble patrimonial en 1983
[I]		Ancien hôtel de ville de LaSalle (1905-1911)	13, avenue Strathyre Cité immeuble patrimonial en 1990
[I]		Annexe de la maison De Lorimier-Bélangier (vers 1930)	9601, boulevard LaSalle Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		33-35, rue Alepin (vers 1900)	Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		Maison De Lorimier-Bélangier (1775-1800)	9603, boulevard LaSalle Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		Maison Penniston (1890)	7525, boulevard LaSalle Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		Maison Nivard-De Saint-Dizier (1710)	7244, boulevard LaSalle Classée immeuble patrimonial en 2012
LE PLATEAU-MONT-ROYAL			
[T]		Site du patrimoine du Mont-Royal	Cité site patrimonial en 1987
[T]		Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste	Cité site patrimonial en 1990
[T]		Site patrimonial du Mont-Royal	Déclaré site patrimonial en 2005
[I]		Maison William-Notman (1844)*	51, rue Sherbrooke Ouest Classée immeuble patrimonial en 1979
[I]		Sanctuaire du Saint-Sacrement (1892-1897)*	500A, avenue du Mont-Royal Est Classé immeuble patrimonial en 1979
[I]		Maison Mackenzie-Brydges (1835-1846, 1867)	75, rue Sherbrooke Ouest Classée immeuble patrimonial en 1980
[I]		Cinéma Rialto (1923)	5711-5723, avenue du Parc Classé immeuble patrimonial en 1990 et cité en 1988
[I]		Monastère des Carmélites (1895-1896)*	301-371, avenue du Carmel Classé immeuble patrimonial en 2006
[I]		Regent Theatre (1915)	5117, avenue du Parc Cité immeuble patrimonial en 1988
[I]		Maisons Emmanuel-Saint-Louis (1898)	4105 à 4127, rue Saint-Denis Citées immeuble patrimonial en 1989
[I]		Maison Lionais ou maison Henriette-Moreau (1870-1873)	4100, avenue De Lorimier Citée immeuble patrimonial en 1989

LE PLATEAU-MONT-ROYAL (suite)

[I] Maison Samuel-Burland (1872-1873)	3567, rue Saint-Urbain	Citée immeuble patrimonial en 1990
[I] Théâtre des Variétés (1913-1919)	4530, avenue Papineau	Classé immeuble patrimonial en 2012

LE SUD-OUEST

[T] Côte-Saint-Paul		Cité site patrimonial en 1990
[I] Maison Saint-Gabriel (1698)*	2140-2146, place de Dublin	Classée immeuble patrimonial en 1965
[I] Maisons Louis-et-Joseph-Richard (1890)	4351-4363, rue Saint-Ambroise 80-86, rue Sainte-Marguerite	Citées immeuble patrimonial en 1987
[I] Église de Saint-Joseph (1861-1862)	550, rue Richmond	Citée immeuble patrimonial en 1991
[I] Cinéma Corona	2490, rue Notre-Dame Ouest	Classé immeuble patrimonial en 2012

L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

[I] Croix de chemin de la montée Wilson (1918)	1158, montée Wilson	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Croix de chemin du Bord-du-Lac (1923)	1859, chemin Bord-du-Lac	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906)	16115, boulevard Gouin Ouest	Cité immeuble patrimonial en 2001
[I] École du village (1923-1924)	350, rue de l'Église	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Église de Saint-Raphaël-Archange (1873-1874)	495, rue Cherrier	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison dite Du Centenaire (1790)	977, rue Cherrier	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison Joseph-Théorêt (vers 1832)	20, rue Martel	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison Toussaint-Théorêt (1831)	1883, chemin Bord-du-Lac	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Manoir Denis-Benjamin-Viger (vers 1843)	376, rue Cherrier	Cité immeuble patrimonial en 2001
[I] Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843)	495, rue Cherrier	Cité immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison D'Ailleboust-De Manthet	15886, boulevard Gouin Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Montpellier-dit-Beaulieu	174, rue Beaulieu	Classée immeuble patrimonial en 2012

MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

[I] Château Dufresne (1915-1918)	4040, rue Sherbrooke Est	Classé immeuble patrimonial en 1976
----------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

MONTRÉAL-NORD

[I] Maison Andegrave (1741-1742)	5460, boulevard Gouin Est	Classée immeuble patrimonial en 1970
[I] Maison Brignon-dit-Lapierre (vers 1770)	4251, boulevard Gouin Est	Citée immeuble patrimonial en 2007

OUTREMONT

[T] Site du patrimoine du Mont-Royal		Cité site patrimonial en 1987
[T] Site patrimonial du Mont-Royal		Déclaré site patrimonial en 2005
[I] Théâtre Outremont (1928)	1240-1248, rue Bernard Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1994 et cité en 1987

PIERREFONDS-ROXBORO

[I] Maison Joseph-Charlebois (1799)*	134, chemin du Cap-Saint-Jacques	Classée en 1974
[I] Maison Jacques-Richer-dit-Louveteau (1835)	163, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée immeuble patrimonial en 2008
[I] Maison Thomas-Brunet (1834)	187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée immeuble patrimonial en 2008

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

[T] Vieux Village de Rivière-des-Prairies		Cité site patrimonial en 1992
[I] Maison Christin-dit-Saint-Amour (1730-1735)*	12930, boulevard Gouin Est	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Beaudry (vers 1732)	14678, rue Notre-Dame Est	Classée immeuble patrimonial en 1979
[I] Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles (1719)	11630, rue Notre-Dame Est	Classé immeuble patrimonial en 1983
[I] Maison Urgel-Charbonneau (1913)	11931, rue Notre-Dame Est	Citée immeuble patrimonial en 1988
[I] Maison Bleau (1851-1861)	13200, boulevard Gouin Est	Citée immeuble patrimonial en 2008

ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

[T] Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Esprit-de-Rosemont		Cité site patrimonial en 1991
[I] Cinéma Le Château (1931)	6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis 383-395, rue Bélanger	Classé immeuble patrimonial en 2002 et cité en 1991
[I] Maison Longpré (1822)	6450-6452-6452A, 38 ^e Avenue	Citée immeuble patrimonial en 1990

SAINT-LAURENT

[I] Église de Saint-Laurent (1835-1837)	805, boulevard Sainte-Croix	Citée immeuble patrimonial en 1986
[I] Maison Robert-Bélanger (1803-1806)	3900-3902, chemin du Bois-Franc	Citée immeuble patrimonial en 2009
[I] Maison Gervais-Roy (vers 1785)	6255, rue Jarry Est	Classée immeuble patrimonial en 2012

SAINT-LÉONARD

[I] Maison Dagenais (1774-1787)	5555, rue Jarry Est	Classée immeuble patrimonial en 2012
---------------------------------	---------------------	--------------------------------------

VERDUN

[I] Station-service de Mies van der Rohe (1967-1968)	201, rue Berlioz	Citée immeuble patrimonial en 2009
--	------------------	------------------------------------

VILLE-MARIE

[T] Site patrimonial de Montréal		Déclaré site patrimonial en 1964 (agrandi en 1995)
[T] Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice	2065, rue Sherbrooke Ouest	Classé site patrimonial en 1982
[T] Site patrimonial du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice	116, rue Notre-Dame Ouest	Classé site patrimonial en 1985
[T] Site du patrimoine du Mont-Royal		Cité site patrimonial en 1987
[T] Lieu de fondation de Montréal	Pointe-à-Callière	Classé site patrimonial en 1999
[T] Site patrimonial de la Maison-John-Wilson-McConnell	1475, avenue des Pins Ouest	Classé site patrimonial en 2002

VILLE-MARIE (suite)

[T] Site patrimonial du Mont-Royal		Déclaré site patrimonial en 2005
[T] Site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène		Cité site patrimonial en 2007
[T] Site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada		Cité site patrimonial en 2012
[T] L'îlot-Trafalgar-Gleneagles	Chemin de la Côte-des-Neiges	Classé site patrimonial en 2012
[T] Site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni	Partie ouest de la place D'Youville entre les rues McGill et Saint-Pierre	Classé site patrimonial en 2012
[T] Site archéologique de la Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	Rue de la Commune Est / rue Saint-Paul Est	Classé site patrimonial en 2014
[I] Château Ramezay (1756)	280-290, rue Notre-Dame Est	Classé immeuble patrimonial en 1929
[I] Maison Jane-Tate I (1863-1864)	416-420, rue de Bonsecours	Classée immeuble patrimonial en 1964
[I] Maison à l'Enseigne-du-Patriote (1814)	165-169, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 1965
[I] Maison Papineau (1785)	440, rue de Bonsecours	Classée immeuble patrimonial en 1965
[I] Maison Perrine-Charles-Cherrier (1813)	410, place Jacques-Cartier	Classée immeuble patrimonial en 1966
[I] Auberge Del Vecchio (1806-1807)	404, place Jacques-Cartier	Classée immeuble patrimonial en 1967
[I] Maison de La Minerve (1800)	161-163, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 1967
[I] Maison Marie-Pierre-Viger (1817)	160-162, rue Saint-Amable	Classée immeuble patrimonial en 1967
[I] Maison Elizabeth-Mittleberger-Platt (1822-1823)	200, boulevard Saint-Laurent	Classée immeuble patrimonial en 1968
[I] Maison et entrepôt Edward-William-Gray (1773-1785)	427-437, rue Saint-Vincent	Classés immeuble patrimonial en 1969
[I] Maison Hubert-Paré (1851-1852)	273-277, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 1969
[I] Entrepôt Pierre-Del Vecchio (1815)	183, rue Saint-Paul Est	Classé immeuble patrimonial en 1972
[I] Maison Marguerite-Hay (1853)*	511, rue Montcalm	Classée immeuble patrimonial en 1973
[I] Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860)*	1455, rue Saint-Denis	Classé immeuble patrimonial en 1973
[I] Transept Sud de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860)*	455, rue Sainte-Catherine Est	Classé immeuble patrimonial en 1973
[I] Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix (1874-1878)*	1190-1200, rue Guy	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Charles-G.-Greenshields (1910-1911)*	1513, avenue du Docteur-Penfield	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Ernest-Cormier (1930-1931)*	1418, avenue des Pins Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Église Saint-James (1887-1889)	463, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Tours du Fort-des-Messieurs-de-Saint-Sulpice (vers 1684-1686)*	2065, rue Sherbrooke Ouest	Classées immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Shaughnessy (1874-1875)*	1923, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Thomas-Fraser (1888-1890)*	2038-2042, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Victoria-J.-Prentice (1888)*	2086-2088, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Charles-Sheppard (3) (1890-1892)*	2080A-2080B, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Daniel-Kneen (1886)*	2090-2092, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (1) (1888)*	2054-2056, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (3) (1888)*	2066-2068, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison John-L.-Jensen (1887-1889)*	2028-2030, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison John-T.-Hagger (vers 1888-1890)*	2044-2046, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Façade de la Banque-du-Peuple (1871-1872)	53-57, rue Saint-Jacques	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Façade de l'Édifice-de-la-Great Scottish Life Insurance (1869-1870)	701-711, côte de la Place-d'Armes	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison William-Cairns (1888-1890)*	2032-2034, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison William-Dow (1860-1861)*	1175-1183, place du Frère-André	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison John-Date (1886)*	2020-2026, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Édifice du Mount Royal Club (1904-1906)*	1175, rue Sherbrooke Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Joseph-Aldéric-Raymond (1929-1930)	1507-1509, avenue du Docteur-Penfield	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Édifice du Mount Stephen Club (1880-1883)*	1430-1440, rue Drummond	Classé immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Andreas-C.-F.-Finzel (1887)*	2050, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Façade des Appartements-Bishop Court (1904-1905)*	1463, rue Bishop	Classée immeuble patrimonial en 1976
[I] Maison mère des Soeurs-Grises-de-Montréal (1869-1871)	1190-1200, rue Guy	Classée immeuble patrimonial en 1976
[I] Le Monument-National (1891-1894)*	1166-1182, boulevard Saint-Laurent	Classé immeuble patrimonial en 1976
[I] Façade de l'Édifice-Alexander-Cross (1869)	43-51, rue Saint-Jacques	Classée immeuble patrimonial en 1976
[I] Maison Charles-Sheppard (1) (1890-1892)*	2074-2076, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Charles-Sheppard (2) (1890-1892)*	2078, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Charles-Sheppard (4) (1890-1892)*	2082, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (2) (1888)*	2058-2064, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1834-1835)*	205, rue De La Gauchetière Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison mère de la Congrégation-de-Notre-Dame (1904-1908)	3040, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Walter-Marriage (1889)*	2070-2072, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Presbytère de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1840-1845)	205-211, rue De La Gauchetière Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1977
[I] Prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant (1832-1840)	2121-2145, rue Notre-Dame Est	Classée immeuble patrimonial en 1978
[I] Monastère du Bon-Pasteur (1846-1903)*	56-104, rue Sherbrooke Est	Classé immeuble patrimonial en 1979
[I] Entrepôt Buchanan (vers 1845)	777, rue de la Commune Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1980
[I] Basilique de Saint-Patrick (1843-1847)	454, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1985
[I] Édifice de la Unity Building (1912-1913)*	454, rue De La Gauchetière Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1985
[I] Vieux séminaire de Saint-Sulpice (1684-1687)	130, rue Notre-Dame Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1985
[I] Édifice du Club-Universitaire-de-Montréal (1912-1913)*	2047, rue Mansfield	Classé immeuble patrimonial en 1986

VILLE-MARIE (suite)

[I] Bibliothèque Saint-Sulpice (1912-1914)	1700-1706, rue Saint-Denis	Classée immeuble patrimonial en 1988
[I] Cathédrale Christ Church (1857-1860)	635, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1988
[I] Édifice Joseph-Arthur-Godin (1914-1915)	2110, boulevard Saint-Laurent	Classé immeuble patrimonial en 1990
[I] Restaurant de L'Île-de-France (1930-1931)	677, rue Sainte-Catherine Ouest	Classé immeuble patrimonial en 2000
[I] Édifice de la Canada Life (1894-1895)	275, rue Saint-Jacques	Classé immeuble patrimonial en 2002
[I] Maison John-Wilson-McConnell (1913-1925)	1475, avenue des Pins Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2002
[I] Gare Windsor (1887-1889)	1100, rue De La Gauchetière Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2009
[I] Habitat 67 (1967)	2600, avenue Pierre-Dupuy	Classé immeuble patrimonial en 2009 et cité 2007
[I] Maison David-Lewis (1867-1868)	3424, rue Simpson	Citée immeuble patrimonial en 1988
[I] Maisons en rangée William D.-Stroud (1889-1890)	1419 à 1441, rue Pierce	Citées immeuble patrimonial en 1988
[I] Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1844-1846)	1395-1401, rue Overdale	Citée immeuble patrimonial en 1988
[I] Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894)	434-438, rue Sherbrooke Est	Citée immeuble patrimonial en 1989
[I] Maison L'Archevêque (1841)	1643-1647, rue de La Visitation	Citée immeuble patrimonial en 1989
[I] Banque Toronto-Dominion (1927)	1401-1403, rue De Bleury	Citée immeuble patrimonial en 1990
[I] Édifice Blumenthal (1910-1911)	305-307, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité immeuble patrimonial en 1990
[I] Théâtre Séville (1928)	2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité immeuble patrimonial en 1990
[I] Ensemble d'immeubles patrimoniaux de Saint-Pierre-Apôtre (1854-1887)	1201, rue de la Visitation 1160 et 1212, rue Panet	Classé immeuble patrimonial en 1977
[I] Ancien collège du Mont-Saint-Louis (1887-1888)	230-260, rue Sherbrooke Est	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Cinéma Impérial (1913)	1424-1432, rue De Bleury	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Édifice de la Banque-Canadienne-Impériale-de-Commerce (1907-1909)	265, rue Saint-Jacques	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Église du Gesù (1864-1865)	1202, rue De Bleury	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Abner-Bagg (1819-1821)	166, rue King 682, rue William	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Brossard-Gauvin (1743-1758)	433-435, rue Saint-Louis	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison James-Reid-Wilson (1882)	1201, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Lord-Atholstan (1894-1895)	1172, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Louis-Fréchette (vers 1879)	306, rue Sherbrooke Est	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Louis-Joseph-Forget (1882-1884)	1195, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Manufacture Louis-Ovide-Grothé (1906)	2000-2012, boulevard Saint-Laurent 21, rue Ontario Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Temple maçonnique de Montréal (1928-1929)	2295-2305, rue Saint-Marc 850, rue Sherbrooke Ouest	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Vieux palais de justice de Montréal (1851-1857)	85-155, rue Notre-Dame Est	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Ancien hôpital général de Montréal (1693-1697)	121, rue Normand 136-138, rue Saint-Pierre	Classé immeuble patrimonial en 2013
[I] Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (1771-1773)	400, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 2014
[I] Édifice Ernest-Cormier (1921-1926)	100, rue Notre-Dame Est 445, rue Saint-Gabriel 450, rue Saint-Vincent 87, rue Sainte-Thérèse 97, rue Sainte-Thérèse	Classé immeuble patrimonial en 2014

*Immeubles bénéficiant d'une aire de protection

Quatre documents patrimoniaux ont été classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

- **Album (Costumes des communautés religieuses de femmes en Canada avec un Précis historique de leur formation, de leur but, etc., et un Tableau de leur état en 1853)**
Classé document patrimonial en 2014
- **Album (Souvenirs canadiens)**
Classé document patrimonial en 2014
- **Collection Louis-François-Georges-Baby**
Classée document patrimonial en 2014
- **Document (Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825 par MM. Louis Guy et Jacques Viger, commissaires nommés à cet effet par Son Excellence Sir Francis N. Burton, Lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, C.C.G. en vertu d'un acte du Parlement Provincial de la 5^e année du règne de Sa Majesté George IV - Chapitre septième accompagné de Tables, Calculs et Observations statistiques par M. J. Viger, l'un des commissaires, 1825)**
Classé document patrimonial en 2014

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture	<i>Vue sur le silo no 5</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 5	<i>Palais des congrès de Montréal</i> ©Pierre Morant, Tourisme Montréal
p. 9	<i>Architecture</i> ©Tourisme Montréal, Shutterstock
p. 17	<i>Vue sur le centre-ville de Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 21	<i>Vieux-Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 25	<i>L'ancien et le nouveau</i> ©Tourisme Montréal
p. 26	<i>Basilique Marie-Reine-du-Monde</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 29	<i>Centre-ville de Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 31	<i>Square Phillips</i> ©André Rider, MTTQ
p. 33	<i>Bois de Saraguay</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 35	<i>Gare Windsor</i> Ville de Montréal
p. 36	<i>Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal</i> Ville de Montréal
p. 36	<i>L'Ange du mont Royal</i> ©Tourisme Montréal
p. 37	<i>Lac aux Castors</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 37	<i>Pavillon Mordecai-Richler</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 38	<i>Hôtel de ville</i> ©Orlando G. Cerocchi, Tourisme Montréal
p. 38	<i>Avenue McGill College</i> ©Cécile Benoit, MTOQ
p. 39	<i>Ruisseau Bertrand, parc régional du Bois-de-Liesse</i> Denis Tremblay
p. 40	<i>Écoterritoire Sommets et flancs du mont Royal</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 40	<i>Église Grace Church</i> Ville de Montréal
p. 42	<i>Escaliers de Montréal</i> ©Luba Markovskaia, Tourisme Montréal
p. 42	<i>2118-2124, boulevard Gouin Est</i> Denis Tremblay, Ville de Montréal
p. 43	<i>Parc Jean-Drapeau et centre-ville de Montréal</i> ©Denis Labine, Parc Jean-Drapeau
p. 44	<i>Église Saint-Columba</i> Ville de Montréal
p. 45	<i>Place Jacques-Cartier</i> ©Stéphan Poulin, Tourisme Montréal
p. 57	<i>Centre-ville de Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal

